

Énergie atomique du Canada limitée

Rapport annuel 2020-2021 sur
l'administration de la

***Loi sur la protection des
renseignements personnels***

Rédigé par :

X



Isabelle Gaudreault

Directrice de l'AIPRP

Signed by: Isabelle Gaudreault

Examen final par :

X



Grant Gardiner

VP, avocat général et secrétaire général

Approuvé par :

X



Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

Signed by: Fred Dermarkar

Septembre 2021

ILLIMITÉE

© Énergie atomique du Canada limitée

1500-270 rue Albert

Ottawa (Ontario) K1P 5G8

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	3
3.	DÉLÉGATION DES POUVOIRS	4
4.	RENDEMENT POUR 2020-2021.....	4
4.1	Interprétation du rapport statistique 2020-2021.....	5
4.1.1	Section 1 – Demandes en vertu de la <i>LPRP</i>	5
4.1.2	Section 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport	5
4.1.3	Section 3 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)	6
4.1.4	Section 4 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions	7
4.1.5	Section 5 – Prorogations.....	7
4.1.6	Section 6 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations	7
4.1.7	Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet.....	7
4.1.8	Section 8 – Plaintes et enquêtes.....	8
4.1.9	Section 9 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée	8
4.1.10	Section 10 – Atteintes substantielles à la vie privée	8
4.1.11	Section 11 – Ressources liées à la <i>LPRP</i>	8
4.1.12	Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.....	8
5.	FORMATION ET SENSIBILISATION	9
6.	POLITIQUES, LIGNES DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES	9
7.	PLAINTES	9
8.	SUIVIT DE LA CONFORMITÉ	9
9.	ATTEINTES SUBSTANTIELLE À LA VIE PRIVÉE	10
10.	ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE	10
11.	DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.....	10

12.	APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION	11
13.	APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2020-2021	12

1. INTRODUCTION

Le présent rapport au Parlement a été préparé et déposé conformément à l'article 72 de la [Loi sur la protection des renseignements personnels \(LPRP\)](#). Ce rapport présente un résumé des activités d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) dans le cadre de l'administration de la Loi au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021.

L'objet de la *LPRP* est de protéger l'information personnelle relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent.

Mandat

EACL a pour mandat de faciliter la science et la technologie nucléaires et de protéger l'environnement en s'acquittant des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs.

EACL reçoit des fonds publics pour s'acquitter de son mandat et fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. L'entreprise tire aussi parti des capacités uniques de ses sites pour appuyer l'industrie et d'autres tiers à des fins commerciales.

EACL s'acquitte de son mandat par un contrat à long terme avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens pour la gestion et l'exploitation de ses sites. De plus amples renseignements sur les activités et la structure de gouvernance d'EACL sont disponibles sur le site Web d'EACL au www.aecl.ca.

2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Situé à Ottawa, Ontario, le Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) d'EACL est le point central de l'application des lois sur l'AIPRP à EACL. Il a pour mandat de mettre en œuvre et administrer les obligations d'EACL en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information \(LAI\)](#) et de la *LPRP*. Il traite directement avec le public et employés pour ce qui est des demandes d'accès à l'information et des demandes de protection des renseignements personnels, et il agit à titre de centre d'expertise en matière d'AIPRP, en ce sens qu'il permet à EACL de respecter ses obligations législatives.

Le Bureau d'AIPRP se compose d'un directeur et d'une analyste principale. Le directeur d'AIPRP se rapporte directement au vice-président, avocat général et secrétaire général d'EACL. L'équivalent de 1,5 employé temps plein (ETP) fut appliqué pour la *LAI* et 0,5 ETP pour la *LPRP*.

Structure organisationnelle du bureau de l'AIPRP



3. DÉLÉGATION DES POUVOIRS

En vertu de la *LPRP*, le président est désigné comme le dirigeant de l'institution aux fins de l'administration de la Loi. L'article 73 de la *LPRP* autorise le responsable d'EACL à désigner, par arrêté, un ou plusieurs cadres ou employés d'EACL, afin d'exercer ou d'exécuter les pouvoirs, les tâches ou les fonctions du responsable d'EACL qui sont précisés dans l'arrêté. À titre de coordonnateur de l'AIPRP, le directeur détient la totalité des pouvoirs délégués en vertu de la *LPRP*. Une copie de l'arrêté de délégation signé est incluse dans l'appendice A.

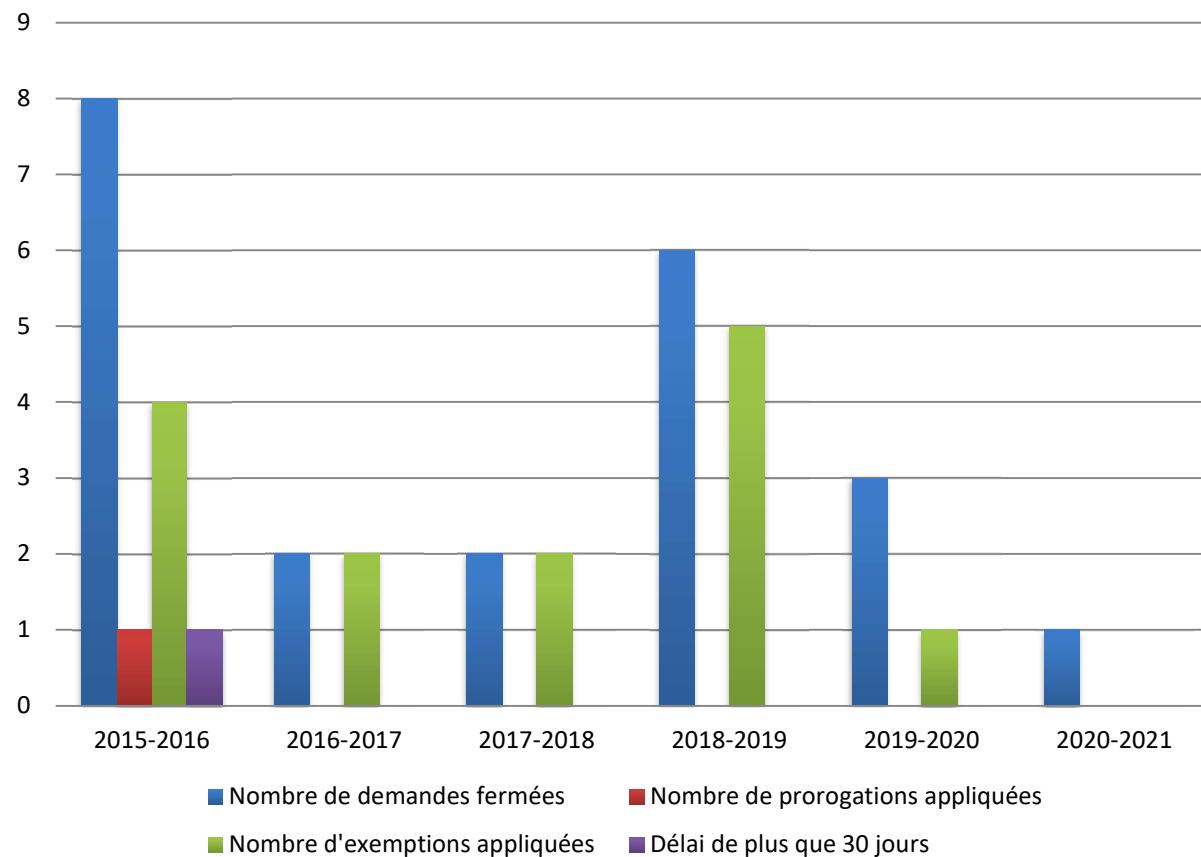
4. RENDEMENT POUR 2020-2021

EACL a reçu une nouvelle demande de renseignements personnels en vertu de la *LPRP* durant l'exercice 2020-2021. Cette demande a été complétée et totalement divulguée dans l'espace de 15 jours. De ce fait, notre taux de conformité est de 100 % pour l'année en examen.

En support de l'auto-publication décentralisée des chapitres Info Source, le chapitre Info Source d'EACL peut être trouvé sur le site Internet externe d'EACL au www.aecl.ca.

Aucun renseignement personnel ne fut divulgué sous l'alinéa 8(2)m de la *LPRP* durant l'année en examen.

Tendance pluriannuelle



4.1 Interprétation du rapport statistique 2020-2021

Le rapport statistique 2020-2021 complété est inclus dans l'appendice B.

4.1.1 Section 1 – Demandes en vertu de la *LPRP*

EACL a reçu et complété une nouvelle demande de renseignements en vertu de la *LPRP* au cours de la période examinée.

4.1.2 Section 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

Sous-section 2.1 - Disposition et délai de traitement

La demande a été complétée et totalement divulguée dans l'espace de 15 jours.

Sous-section 2.2 - Exceptions

EACL n'a pas invoqué d'exceptions au cours de l'année de référence.

Sous-section 2.3 - Exclusions

Aucune exclusion ne fut citée au cours de l'exercice 2020-2021.

Sous-section 2.4 - Support des documents communiqués

L'accès aux renseignements pertinents de la demande a été fourni en format électronique.

Sous-section 2.5 - Complexité**2.5.1 - Pages pertinentes traitées et communiquées**

Deux pages furent traitées et entièrement divulguées.

2.5.2 - Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

La demande divulguée entièrement comportait moins de 100 pages à traiter.

2.5.3 - Autres complexités

La demande n'avait aucunes autres complexités.

Sous-section 2.6 - Demandes fermées**2.6.1 - Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi**

EACL a fermé la demande (100%) dans les délais prévus par la *LPRP*.

Sous-section 2.7 - Présomptions de refus**2.7.1 - Motifs du non-respect du délai statuaire**

EACL n'a aucune présomption de refus à rapporter durant l'année fiscal 2020-2021.

2.7.2 - Nombre de jours de retard

EACL n'a aucune présomption de refus à rapporter durant l'année fiscal 2020-2021.

Sous-section 2.8 - Demandes de traduction

Aucune traduction n'a été faite au cours de la période examinée.

4.1.3 Section 3 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Au cours de cet exercice, aucun renseignement personnel n'a été divulgué, selon l'alinéa 8(2)e) (disposition sur les enquêtes), 8(2)f) (communication aux termes d'accords ou d'ententes conclus d'une part entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses organismes), 8(2)g) (communication à un parlementaire fédéral) ou 8(2)m) (disposition sur la dérogation à l'intérêt public) de la *LPRP*.

4.1.4 Section 4 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Aucune correction et ni de mention n'ont été requises au cours de la période examinée.

4.1.5 Section 5 – Prorogations**Sous-section 5.1 – Motifs des prorogations et disposition des demandes**

Aucune prorogation n'a été nécessaire au cours de la période examinée.

Sous-section 5.2 – Durée des prorogations

Aucune prorogation n'a été nécessaire au cours de la période examinée.

4.1.6 Section 6 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations**Sous-section 6.1 - Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations**

Aucune consultation n'a été reçue d'autres institutions ou organisations au cours de la période examinée.

Sous-section 6.2 - Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Aucune demande de consultation n'a été reçue d'autres institutions du gouvernement du Canada au cours de la période examinée.

Sous-section 6.3 - Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Aucune demande de consultation n'a été reçue d'autres organisations au cours de la période examinée.

4.1.7 Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

Aucune demande de consultation n'a été nécessaire sur les confidences du Cabinet au cours de la période examinée.

Sous-section 7.1 - Demandes auprès des services juridiques

Aucune demande de consultation auprès des services juridiques sur les confidences du Cabinet n'a été nécessaire au cours de la période examinée.

Sous-section 7.2 - Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Aucune demande auprès du Bureau de Conseil privé sur les confidences du Cabinet n'a été nécessaire au cours de la période examinée.

4.1.8 Section 8 – Plaintes et enquêtes

Les requérants ont le droit de présenter une plainte en vertu de la *LPRP* et peuvent exercer ce droit en tout temps durant le traitement de leur demande. EACL n'a reçu aucune plainte ou demande d'enquête relative à la *LPRP* et aucun appel n'a été adressé à la Cour fédérale pour l'exercice 2020-2021.

4.1.9 Section 9 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée**Sous-section 9.1 - Évaluation des facteurs relatifs à la vie**

EACL n'a complété aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée durant 2020-2021.

Sous-section 9.2 - Fichiers de renseignements personnels

EACL compte 51 banques de renseignements personnels actives et enregistrées. EACL n'a pas créé, supprimé ou modifié des fichiers de renseignements personnels au cours de la période de référence.

4.1.10 Section 10 – Atteintes substantielles à la vie privée

À notre connaissance, aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée n'a eu lieu au cours de la période d'établissement de rapports à l'étude.

4.1.11 Section 11 – Ressources liées à la *LPRP***Sous-section 11.1 - Coûts**

Les coûts salariaux liés aux activités concernant la *LPRP* sont évalués à 74 700 \$ pour l'exercice 2020-2021. Les autres coûts d'exploitation et de maintenance s'élevaient à 5 638 \$, pour un total de 80 338 \$.

Sous-section 11.2 - Ressources humaines

L'équivalent temps plein en ressources humaines correspondante est de 0.5.

4.1.12 Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

En plus de devoir remplir les formulaires pour les rapports statistiques sur la *LPRP* pour 2020-2021, les institutions ont été priées de remplir un rapport supplémentaire afin de déterminer l'incidence des mesures liées à la COVID-19 sur le rendement institutionnel pour

l'exercice financier de 2020-2021 et au-delà.

Le bureau d'AIPRP d'EACL n'a pas été affecté par le COVID-19. EACL est en mesure d'accomplir toutes ses responsabilités en matière de la *LPRP*.

5. FORMATION ET SENSIBILISATION

Une session de formation formelle fut présentée par vidéoconférence à tous les employés d'EACL au cours de la période examinée 2020-2021. De plus, le bureau d'AIPRP tient fréquemment des séances d'information informelles, de formations individuelles ainsi que des séances d'orientation et de sensibilisation durant le processus de récupération et d'examen de documents en réponse à une demande concernant la *LPRP*.

6. POLITIQUES, LIGNES DIRECTIVES, PROCÉDURES ET INITIATIVES

EACL n'a mis en application aucune politique ou directive, nouvelle ou révisée, durant la période 2020-2021.

EACL continue à identifier de nouvelles collectes de renseignements personnels et révise continuellement les fichiers de renseignements personnels (**FRP**) enregistrés auprès de la Division des politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor. Plusieurs déclarations de confidentialité ont été ajoutées aux formulaires institutionnels comportant la collecte de renseignements personnels. Toutefois, aucune mise à jour ou nouveaux enregistrements de FRP fut nécessaire au cours de l'exercice 2020-2021.

7. PLAINTES

Les requérants ont le droit de présenter une plainte en vertu de la *LPRP* et peuvent exercer ce droit en tout temps durant le traitement de leur demande. EACL n'a reçu aucune plainte ou demande d'enquête relative à la *LPRP* et aucun appel n'a été adressé à la Cour fédérale pour l'exercice 2020-2021.

8. SUIVIT DE LA CONFORMITÉ

EACL utilise le logiciel Privasoft comme outil de surveillance du temps requis pour traiter chacune des demandes d'accès à des renseignements personnels et des demandes de correction de renseignements personnels. La une demande a été complétée à temps, donc aucun autre suivi n'a été nécessaire ou effectué au cours de la période d'établissement de rapports.

9. ATTEINTES SUBSTANTIELLE À LA VIE PRIVÉE

Aucun cas d'atteinte substantielle à la vie privée a été signalée au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (Division des politiques de l'information et de la protection des renseignements personnels) pendant la période d'établissement de rapports

10. ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

EACL n'a complété aucune ÉFVP durant la période visée.

11. DIVULGATIONS DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Au cours de cet exercice, à notre connaissance, aucune divulgation de renseignement personnel n'a été effectuée en vertu de l'alinéa 8(2)m) de la *LPRP*.

12.

APPENDICE A – ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION

 AECL EACL**Delegation Order under the *Access to Information Act* and *Privacy Act*
/ Arrêté de délégation accordé en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

Pursuant to subsection 95(1) of the *Access to Information Act* and subsection 73(1) of the *Privacy Act*, the President of Atomic Energy of Canada Limited (AECL), head of AECL, hereby designates the person holding the position set out in the schedule hereto, or the person occupying on an acting basis this position, to exercise the powers, duties and functions of the President, under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite the position. This designation replaces all previous delegation orders.

En vertu du paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et du paragraphe 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Président d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), responsable d'EACL, délègue au titulaire du poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire le dit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'EACL, investi par les dispositions de la Loi ou de son règlement mentionnées en regard du poste. Le présent document remplace et annule tout arrêté antérieur.

Schedule / Annexe

Position / Poste	<i>Access to Information Act and Regulations / Loi sur l'accès à l'information et Règlements</i>	<i>Privacy Act and Regulations / Loi sur la protection des renseignements personnels et Règlements</i>
Director, Access to Information and Privacy / Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue



Fred Dermarkar, President and Chief Executive Officer / Président et premier dirigeant

2021 Feb 18

Date

13. APPENDICE B – RAPPORT STATISTIQUE 2020-2021

Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
Nom de l'institution: Énergie atomique du Canada limitée
Période d'établissement de rapport : 2020/04/01 **au** 2021/03/31
Section 1: Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		1
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
Total		1
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		1
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

Section 2: Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport
2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	0	0	0	0	0	0	1
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	0	0	0	1

2.2 Exceptions

Article	demandes	Article	demandes	Article	demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

2.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
0	1	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
2	2	1

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

2.6 Demandes fermées

2.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	1
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

2.7 Présomptions de refus

2.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

2.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	0	0	0

2.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 3: Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 4: Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 5: Prorogations
5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (Article 70)	Externe	Interne	
0	0	0	0	0	0	0	0	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (Article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations
6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

6.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation						Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

6.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation						Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Section 7: Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

7.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8: Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 9: Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)
9.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
-------------------------	---

9.2 Fichiers de renseignements personnels

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
	51	0	0	0

Section 10: Atteintes substantielles à la vie privée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

Section 11: Ressources liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$74,700
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$5,638
· Contrats de services professionnels	\$0	
· Autres	\$5,638	
Total		\$80,338

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.500
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.500

UNCLASSIFIED / NON CLASSIFIÉ


Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Énergie atomique du Canada limitée

Période d'établissement de 2020-04-01 **to** 2021-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes d'AIPRP

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
En mesure de recevoir des demandes par la poste	52
En mesure de recevoir des demandes par courriel	52
En mesure de recevoir des demandes en moyen d'un service de demande numérique	0

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papier dans différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques dans différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	52